

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DAC 557** Subventions d'équipement (167.000 euros) et conventions avec 7 établissements cinématographiques.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 7 conventions relatives à l'attribution de subventions d'investissement avec 7 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 25.000 euros est attribuée à la SARL Moteur !, 5 rue des Ecoles (5e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma le Grand Action (5e). 182922-2016\_06174.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 8.000 euros est attribuée à la SAS Saint Maur Entreprise, 165 rue Saint Maur (11e) Paris, pour le développement du site Benshi dédié au jeune public et géré et animé par le cinéma le Studio des Ursulines (5e). 186197- 2016\_06113.

Article 3 : Une subvention d'investissement d'un montant de 80.000 euros est attribuée à la SARL Cinépoque, 42 rue René Boulanger (10e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma les 3 Luxembourg (6e). 181241-2016\_06093.

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Camélia Cinémas, 4 rue Christine (6e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Christine 21 (6e). 186050-2016\_06069.

Article 5 : Une subvention d'investissement d'un montant de 16.000 euros est attribuée à la SA Les écrans de Paris, 60 rue Pierre Charron (8e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma L'Arlequin (6e). 181241-2016\_07663.

Article 6 : Une subvention d'investissement d'un montant de 4.000 euros est attribuée à la SARL Eden Plus, 24 boulevard Poissonnière (9e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Max Linder (9e).182465-2016\_08030.

Article 7 : Une subvention d'investissement d'un montant de 14.000 euros est attribuée à la SARL Archipel Paris Ciné, 17 boulevard de Strasbourg (10e) Paris afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma l'Archipel (10e).182764-2016\_06149

Article 8 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 7 conventions, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 9 : Les dépenses correspondantes d'un montant total de 167.000 euros seront imputées pour l'exercice 2016 et ultérieurs, sur le chapitre 204, nature 2042, fonction 314, ligne VE40013 : Provision pour subventions d'investissement au titre du cinéma.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**